

N° d'inscription au contrôle
nominatif

9.1386

36

ETAT CIVIL

NOM

PRENOMS :

SURNOMS :

Né le ou présumé en 1915

au douar Ouled Chaiti

Commune de Ben Ouled Selmane

Canton de 9^e Ghata Sud

Département d.....

Résidant à Marakech

Commune de

Canton de

Département d.....

Profession Sans profession

Fils de Mohammed ben ali

et de Jane Batoul bent El Ghali

Domiciliés à Marakech

Commune de

Canton de

Département d.....

Marié le 22 juillet 1946

à Zahra bent Majoub

alors domiciliée à Soufi

Commune de

Canton de Rabat

Département du Maroc

Autorisation n° 327 en date du 1^{er} Mars 1947

accordée par le Colonel Carils, Directeur de

10. D. R. P. G. 8^e Région a/s du 23. 1. 46

- 1 -

SITUATION MILITAIRE

I. - Décisions ou actes liant (1)

Zayacsi
Ben Mohamed Ben Ali

Entré au service le 24.1.36 comme (2) engagé

(3) Volontaire prisonnier pour 4 ans
par l'Intendant de Marrakech -
Contrat ratifié le 27-4-36 -

Fait prisonnier le 26.5.40 à Lille.

Prisonnier au Stalag II A n° 37.274 passe
au Stalag 204 à Charleville.

libéré le 7.3.45. Rapatrié sur l'A.F.N.
est affecté au C.O.T 5

Rengage pour 4 ans le 9.3.46 pour compter
du 24 Janvier 1940 + 4 ans pour compter
du 24 Janvier 1944 devant l'Intendant
Militaire de Marrakech

Rengage pour 3 ans le 14.4.48 pour
compter du 24.1.48

Renvoyé dans ses foyers après 15 ans de
service le 24.1.51. - Déclare se retirer à :
Safi, Rue de Meknes - Maison N° 58

(1) Nom et prénoms.

(2) Appelé ou engagé.

(3) Mentionner dans l'ordre chronologique les actes ultérieurs liant l'homme au service (rengagements, etc.).

II. — Décisions ou actes dégageant (1) *Layachi*
ben Mohamed, n.^o 3404 du service militaire (2)
libéré après 15 ans de service
le 24 janvier 1951

Certifié exact.

A Casablanca, le 13.10.1950
de lieutenant N'MICHI, Cdt. Pvt
la 5^e Compagnie du 6^e R.T.M.

N' Michi

(1) Nom et prénoms.
(2) Fin de l'obligation légale du contrat, décision de
commission de réforme, etc.

III. — Grades successifs.

2^e classe le 24-1-36.

Caporal le 16-4-40 à Rgt. N°15 du 16/9/40

Caporal Chef le 1-9-45 à 189 du C.O. 2^e

Sergent (avec effet rétroactif) a/e du 1-11-44

ordre N°3 Subdivision de Digne.

Sergent Chef (avec effet rétro.) du 5-3-45 ordre N°5
de la Subdivision des Basses-Alpes.

IV. — Citations.

A Casablanca, le 13.10.1950

de lieutenant N'MICHI, edt. P.T.

la 5^e Compagnie du 6^e R.T.M.

N. Michi

SIGNALEMENT

Visage : *ligt bi. concave*
Cheveux : *chatains fonces*
Front : *fuyant*
Nez : *ligt vesce*
Yeux : *marques marquées*
Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : *1 m 72*
Marques particulières : *Naïon venue main
maître*

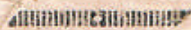
A *PARIS*, le *7 AOUT 1945*
Le Commandant du Bureau
de Recrutement



Signature
du détenteur :

Taille du masque :

OBSERVATION IMPORTANTE



Le livret doit être conservé avec le plus grand soin.

L'homme dans ses foyers est tenu de présenter son livret à toute réquisition de l'autorité militaire, judiciaire ou civile.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie de sa résidence.

